

TERRAIN de sport à Sainte-Clotilde

Le MAIRE. - Messieurs, Il y a un projet de lotissement à Sainte-Clotilde, terrain VINSON. L'urbanisme demande que soit réservée à la Municipalité de Saint-Denis une portion qui servirait de terrain de sport. Voici le plan.

J'estime que nous devons renvoyer la question devant une commission qui étudiera la question car si nous acceptons la proposition de l'Urbanisme nous aurons à faire un chemin qui sera à la charge de la Commune.

Après échanges de vues le Conseil désigne pour faire partie de cette Commission, MM. BOYER Marc - GALLARD Jean - AUBER Camille - NOARAU Alcide - MONDON Jean-Claude et LENEVEUR Georges.

M. BOYER. - Il me semble que le terrain VINSON est trop rapproché de Saint-Denis, tandis que le terrain BEGUE conviendrait mieux parce que situé plus au Centre de Sainte-Clotilde.

LE MAIRE. - Justement, la Commission jugera lequel des deux terrains est susceptible de recevoir notre agrément.